



Veille législative

Septembre/octobre 2016



Circulaire n°2016-114 du 10 août 2016 relative aux orientations générales pour les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté

[MILIEU SCOLAIRE ; EDUCATION POUR LA SANTE ; PREVENTION ; CONDUITE A RISQUE ; COMITE D'EDUCATION A LA SANTE ET A LA CITOYENNETE ; MST ; VIH ; RELATION PARENT ENFANT]

Décret n° 2016-1289 du 30 septembre 2016 relatif à la réquisition par les agents de l'autorité compétente d'un document attestant que le véhicule est équipé d'un dispositif homologué d'antidémarrage par éthylotest électronique et à la décision de mainlevée d'une prescription de mise en fourrière d'un véhicule

[ALCOOL ; ALCOOLEMIE ; CONDUITE DE VEHICULE ; ETHYLOTEST ; CODE DE LA ROUTE ; SECURITE ROUTIERE]

Arrêté du 17 octobre 2016 modifiant l'arrêté du 19 mai 2016 relatif aux modalités d'inscription des avertissements sanitaires sur les unités de conditionnement des produits du tabac, des produits du vapotage, des produits à fumer à base de plantes autres que le tabac et du papier à rouler les cigarettes

[INDUSTRIE DU TABAC ; TABAC ; PUBLICITE ; AVERTISSEMENT SANITAIRE]

Arrêté du 17 octobre 2016 fixant les modèles et lieux d'apposition des affiches prévues par l'article L. 3342-4 du code de la santé publique

[ALCOOL ; VENTE ; MINEUR ; DEBIT DE BOISSONS ; CODE DES DEBITS DE BOISSONS ; PREVENTION ; OUTIL DE PREVENTION ; SANTE PUBLIQUE ; IVRESSE PUBLIQUE ; IVRESSE]

À SIGNALER

Proposition de loi visant à durcir les sanctions à l'encontre des trafiquants de drogue (enregistrée à la Présidence de l'Assemblée nationale le 7 octobre 2016)

Proposition de loi visant à distinguer le vin des autres boissons alcooliques (Texte n° 41 -2016-2017- déposé au Sénat le 18 octobre 2016)

Projet de loi ratifiant l'ordonnance n° 2016-462 du 14 avril 2016 portant création de l'Agence nationale de santé publique et modifiant l'article 166 de la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé

Proposition de loi visant à proposer un nouveau contrat d'avenir plus favorable aux 26 000 buralistes et moins coûteux pour le budget de l'État (enregistrée à la Présidence de l'Assemblée nationale le 26 octobre 2016)

